



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 40013

Texte de la question

Mme Catherine Génisson appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'épreuve d'histoire-de géographie et d'éducation civique du brevet des collèges. Un projet serait actuellement en préparation pour remplacer l'épreuve d'histoire, géographie et d'éducation civique par une évaluation en contrôle continu. Ces matières jouent un rôle essentiel dans la formation civique et culturelle des élèves. Une épreuve écrite souligne ce rôle et oblige les élèves à un effort particulier tout en contribuant au développement de l'esprit critique et de l'expression écrite. Le projet de supprimer cette épreuve serait donc en contradiction avec un modèle éducatif qui a pour ambition d'éveiller à la citoyenneté et d'assurer l'égalité des chances. Compte tenu de ces éléments, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'organisation des examens et concours fait l'objet d'une attention constante, afin de veiller à ce qu'elle ne soit pas d'une lourdeur excessive qui aboutit parfois à désorganiser le temps d'enseignement. Dans le cadre d'une réflexion globale menée à ce sujet, des propositions avaient été formulées s'agissant du diplôme national du brevet, qui visaient notamment à remplacer l'épreuve écrite terminale d'histoire-géographie - éducation civique par une évaluation sous forme de contrôle continu, telle qu'elle existe pour l'ensemble des disciplines enseignées au collège. Cette proposition n'est pas retenue et l'épreuve écrite d'histoire-géographie - éducation civique est donc conservée sous sa forme actuelle. Par ailleurs, cette discipline bénéficie toujours d'un volume horaire de trois heures trente en classe de 3e.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40013

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3770

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4477